
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 23 septembre 2019 à 11 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville et maire suppléant
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Me Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 02.

CA19 25 0290

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
23 septembre 2019.**

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par la conseillère Marie Plourde la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA19 25 0291

Octroi à la firme Ramcor Construction inc. d'un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 2 917 254,93 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 3 400 731,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTP54-18-23 (3 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdir le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par la conseillère Marianne Giguère
et Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer à la firme Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 917 254,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTP54-18-23.

D'autoriser une dépense de 2 917 254,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 291 725,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense de 191 750,61 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197617001

CA19 25 0292

Octroi d'un contrat de 1 529 357,21 \$, taxes incluses, à la firme De Sousa inc. pour les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures (RMT) et la construction de dos d'âne, là où requis, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 1 781 292,93 \$, taxes incluses, incluant les incidences de 99 000 \$ et les contingences de 152 935,72 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-19-21 (5 soumissionnaires conformes).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit reconstruire les trottoirs et les bordures, réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les déplacements des piétons;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'octroyer à la firme De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures (RMT) et de dos d'âne, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 529 357,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTET54-19-21.

D'autoriser une dépense de 1 781 292,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de trottoirs, de bordures et de dos d'âne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 152 935,72 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense de 99 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197617002

CA19 25 0293

Octroi d'un contrat de 463 760,86 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction inc. pour la déminéralisation de terrains vacants et l'aménagement d'espaces verts, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 532 136,95 \$, taxes incluses, incluant les incidences de 22 000 \$ et les contingences de 46 376,09 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-19-20 (7 soumissionnaires conformes).

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par la conseillère Marianne Giguère
et conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un contrat à Urbex Construction inc. pour la déminéralisation de terrains vacants et l'aménagement d'espaces verts pour les années 2019-2020, pour un montant total de 463 760,86 \$, toutes taxes applicables, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-19-20.

D'autoriser une dépense totale de 532 136,95 \$, incluant les taxes et les incidences au montant de 22 000 \$, ainsi que les contingences au montant de 46 376,09 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet de déminéralisation de terrains vacants l'aménagement d'espaces verts.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1197843003

CA19 25 0294

Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 septembre 2019. Il est 11 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Alex Norris
Maire suppléant

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2019.